



Paris, le

**25 AOUT 2015**

**LA GARDE DES SCEAUX  
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Ref : 201410028021

Madame la Contrôleure générale,

Par courrier du 10 avril 2014, vous avez bien voulu m'adresser le rapport rédigé suite à la visite des geôles du palais de justice du Mans par deux contrôleurs de votre service, le 8 mars 2012, ainsi qu'une note reprenant les principales conclusions du rapport.

Vous souhaitez recueillir mes observations relatives à ce rapport, pour vous permettre d'émettre d'éventuelles recommandations en conséquence.

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de vos observations qui portent notamment sur les conditions d'accès aux sous-sols par les véhicules de police et de gendarmerie et la propreté des cellules.

Vous suggérez la mise en œuvre de certaines dispositions telles que la création d'un registre des entrées et sorties, un renforcement de la surveillance des personnes placées en cellule par l'installation de caméras de vidéo-protection.

J'ai l'honneur de vous informer que des mesures ont été prises pour remédier à certaines des situations mentionnées :

- L'inclinaison de la rampe d'accès au sous-sol pour les véhicules de police et de gendarmerie est inhérente à la conception du bâtiment (accès direct du rez-de-chaussée au 2ème sous-sol). Elle est de l'ordre de 15%, avec une pente plus faible en début et en fin de près de 10%. Toutefois, mes services vont étudier la possibilité d'un nouveau revêtement de cette rampe afin d'éviter tout risque de glissement, pour permettre aux véhicules de gravir cette rampe sans prendre un élan particulier.  
Par ailleurs, l'étude de cette rampe portera sur l'atténuation des cassures entre les parties planes et les parties en pente, pour éviter les dommages occasionnés aux véhicules.

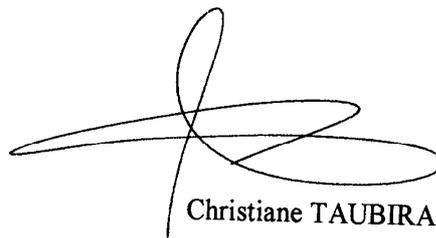
Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux  
de privation de liberté  
16-18, quai de Loire  
BP 10301  
75921 PARIS Cedex 19

- Le dispositif électrique d'ouverture de la grille extérieure de la rampe d'accès au sas sécurisé a été rapidement réparé à la suite de la visite des lieux par vos services. Son fonctionnement n'a plus posé de difficulté depuis.
- La juridiction a fait procéder à un décapage des sols de l'ensemble des geôles le 21 juillet 2012. Le contrôle de la qualité des prestations de nettoyage a été amélioré.
- L'accès à des douches n'est pas prévu par la réglementation applicable aux dépôts qui accueillent des personnes détenues pour des durées très courtes, tels que celui du TGI du Mans. Concernant l'alimentation des personnes détenues, la juridiction prend en charge des repas sur son budget de fonctionnement (sandwich à midi et pizza le soir), pour celles qui n'ont pu bénéficier de repas par les établissements pénitentiaires dont elles sont extraites.
- La juridiction enregistre, par l'intermédiaire de la société de gardiennage présente dans la cité judiciaire, les entrées et sorties des véhicules d'escorte.

Enfin, je suis favorable à la proposition d'installation de caméras destinées à filmer les cellules, dans des conditions respectant l'intimité des personnes, qui permettrait de compléter utilement le dispositif de vidéosurveillance déjà mis en place dans le palais de justice.

Mes services restent attentifs à la situation du tribunal du Mans et particulièrement des conditions d'accueil des personnes détenues ou déférées.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christiane TAUBIRA